

Vendredi 30 septembre 2022

Châteauroux Métropole lance un dispositif de collecte de plaques de fibrociment amiante

Après avoir mis en place depuis début juillet une collecte de déchets amiantés en faible quantité et conditionnés en sacs à la déchetterie de Déols, Châteauroux Métropole lance un nouveau dispositif, payant, pour le retrait de plaques de fibrociment amiante.

Pour qui ?

Ce nouveau dispositif mis en place à la suite de la tempête de grêle de mai dernier sur le territoire communautaire est destiné à l'ensemble des habitants des quatorze communes de Châteauroux Métropole. La prestation, qui va au-delà des compétences habituelles de l'Agglomération, est réservée aux particuliers et pour une surface maximale de 100 m² de plaques de fibrociment amiante.

Quel procédé faut-il suivre ?

À compter du lundi 3 octobre, le propriétaire sinistré doit contacter le numéro vert 0 800 02 54 17 pour convenir d'un premier rendez-vous sur site permettant de vérifier la nature des déchets et de recueillir les éléments permettant d'établir le devis.

Une fois le devis accepté par le particulier, un second rendez-vous sera fixé pour la collecte qui se déroulera uniquement le vendredi matin.

Le jour du rendez-vous, une benne sera acheminée au domicile du particulier sur un créneau horaire bien précis. Après s'être équipé des équipements de protection individuelle adaptés, le particulier chargera lui-même les tôles dans un sac homologué préalablement disposé dans la benne.

La prestation sera encadrée par les services de Châteauroux Métropole qui s'assureront du contrôle des déchets, de leur bon conditionnement et du respect des règles de protection individuelle des usagers. Deux bordereaux de dépôt des déchets seront renseignés, l'un destiné au propriétaire et l'autre conservé par la collectivité.

La mise en œuvre de cette nouvelle prestation a été effectuée en concertation avec les services de la Préfecture.

Combien cela coûte ?

Une grille tarifaire a été votée en conseil communautaire de Châteauroux Métropole ce jeudi 29 septembre 2022.

Le devis comprendra la fourniture du kit de protection amiante (combinaison, masque FFP3, gants, sac A, lunettes et surbottes), le big-bag homologué amiante pour les tôles, la mise à disposition du camion, de la benne et du personnel, le transfert et le traitement des déchets sur le site d'enfouissement de Gournay.

| Tarifs exprimés en euros, non soumis à la TVA | | |
|--|---------------------------|----------|
| Kit de protection amiante | Unité | 24 € |
| Achat d'un big-bag amiante | Unité | 18 € |
| Mise à disposition de la benne et du transport | Forfait | 134,40 € |
| Transfert vers le site d'enfouissement | Forfait | 67,50 € |
| Coût de l'enfouissement | Tonne | 180 € |
| Mise à disposition d'un agent et d'un véhicule (tarifs des prestations communautaires 2022 - Châteauroux) | Forfait (1 heure et ½) | 74,76 € |
| Mise à disposition d'un agent et d'un véhicule (tarifs des prestations communautaires 2022 - hors Châteauroux) | Forfait (1 heure et ½) | 106,20 € |

Les tarifs feront l'objet chaque année d'une réactualisation.

À titre d'exemple, l'élimination de 20 m² de toiture coûtera environ 500 euros au demandeur.

Infos pratiques

Renseignements au numéro vert : 0 800 02 54 17.

CONTACT PRESSE

Guillaume Raymond
guillaume.raymond@chateauroux-metropole.fr
02 54 08 34 56
www.chateauroux-metropole.fr